

I. PRESENTATION ET OBJECTIFS DE LA FORMATION :

Public ciblé : les salariés de l'entreprise adhérente à l'ACST – aucun prérequis particulier.
La formation s'adresse à un groupe de 10 à 12 participants.

Durée de la formation : 1 h 30

Une exposition à des niveaux élevés de bruit peut avoir des conséquences :

- **Sur l'activité de travail :** gêne dans les tâches cognitives – risques d'accident du travail
- **Sur l'organisme :** troubles cardio-vasculaires, troubles du sommeil, stress...
- **Sur l'audition :** atteinte de l'appareil de perception entraînant une perte auditive

Objectif principal de la formation :

- **Bien comprendre les risques liés au bruit pour son audition afin de mieux s'en protéger**

II. PROGRESSION PEDAGOGIQUE :

Présentation de la sensibilisation et de son organisation

- Le bruit : Définition et caractéristiques – Règles de calcul
- L'audition : Fonction de l'audition – Anatomie de l'oreille
- Les répercussions du bruit : Sur l'organisme et l'audition - Tableau de Maladie Prof. N°42
- La réglementation : Décret N°2006-892 du 19.07.2006
- Exemples de niveaux de bruit dans le milieu professionnel
- La prévention – La protection
 - Suppression – substitution par ses équipements générant moins de nuisance
 - Protection collective – Protection individuelle – Surveillance des salariés

III. MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES :

Salle de formation : ACST - Service Prévention et Formation
29 Route de la Wantzenau, 67800 HOENHEIM.

Supports et matériel pédagogiques :

- Présentation PowerPoint
- Divers documents INRS ED 868 – 962 – Film Napo
- Testez vos acquis

IV. ENCADREMENT :

- Sylvie SAMSON : Technicienne – Formatrice en santé au travail

Siège social

21 Rue de l'Industrie 67400 ILLKIRCH - GRAFFENSTADEN

Tél : 03 88 32 44 44

Mail : contact@acst-strasbourg.com

www.acst-strasbourg.com